



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 76 - Présents : 39 - Pouvoirs : 7 - Votants : 46

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD -GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COICAUD C. - CONVERS Bertrand - CUILLIERE C. - DECHAMBOUX J. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M.

Excusés : BRUILLOT S. (pouvoir à DELILLE M.) - BRUSSOZ M-C. (pouvoir à ANDREOLI C.) - DAUBERCIES M-C. (pouvoir à DECHAMBOUX J.) - CARREZ E. (pouvoir à PIQUOT X.) - FAVRE-DEREZ R. (pouvoir à CHATELARD A.) - FAYOUX M. (pouvoir à BERNARD-GRANGER N.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir à BELLEVIN-MUGNIER P.) - LARMURIER C.

Absents : ALESINA C. - AVET LE VEUF E. - ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BOUCHET R. - BURNET C. - CARRE P. - CARRIER J-M. - COLLE P-Y. - CONVERS Christophe - CURZILLAT L. - DELETRAZ A. - DEMOLIS JP. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - DURET Christian - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : DELILLE Mathieu

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/06/2018

Date d'affichage : 05/06/2018

Le Conseil Municipal :

- Avec une abstention, **VALIDE la suppression du poste de responsable VRD créé par délibération n°2018-47, en date du 09 avril 2018 et la création, en lieu et place, d'un emploi d'adjoint au responsable des services techniques (redéfinition des missions du poste);**

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 ;
- **APPROUVE**, dans le cadre du retour à semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018 et de l'obligation de présence d'un accompagnant dans chaque car scolaire transportant les enfants de maternelle :
 - **la transformation de certains postes temporaires en emplois permanents**, lorsque le besoin s'avère pérenne ;
 - **la modification du temps de travail de nombreux postes**, selon les quotités présentées à l'instant ;
 - **la création de plusieurs emplois non permanents** sur le fondement de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (accroissement temporaire d'activité), pour les postes dont on ne connaît pas encore la pérennité (exemples : effectif scolarisé, inscriptions en extrascolaire, changements d'affectation, etc.) ;

- **APPROUVE** l'instauration d'un régime d'astreintes dites estivales pour les agents de la filière technique ;
- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de responsable des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- **APPROUVE** le maintien des dispositions de la délibération n°2017-62 relative à la fixation du nombre de représentants du personnel, au maintien du paritarisme et au recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque municipale commun aux 5 antennes ;
- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur de la location des salles communales ;
- **APPROUVE** la rétrocession de parcelles prévue dans le permis de construire accordé au groupe BOUYGUES Immobilier dans le cadre du programme « Au Fil de l'Ô », à Saint-Martin-Bellevue ;
- **APPROUVE** l'institution, sur l'ensemble du territoire, de la procédure d'enregistrement des logements meublés mis régulièrement en location saisonnière de courte durée ;
- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux relatif à la rénovation intérieure du Cinéma Le Parnal situé à Thorens-Glières.



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :